

SPÉCIAL CPE N° 1 Novembre 2023

ÉDITO

RENTRÉE... DEDANS !

Nous aimerions pouvoir vous demander si votre rentrée s'est bien passée.

Nous aimerions...

Hélas ! L'année scolaire à peine commencée, les personnels doivent déjà subir, à nouveau, les **déclarations provocatrices et hors sol** du président de la République.

Après le mauvais coup des retraites, ce sont les vacances qui sont trop longues et les abayas trop courtes, ou l'inverse, on ne sait plus !

Et que dire de la gestion des drames dus au harcèlement scolaire...

La **nomination du nouveau ministre** de l'Éducation nationale – adepte également du coup de menton médiatique et promoteur du flamboyant SNU – n'est pas à mettre non plus dans la catégorie des bonnes nouvelles.

En plus de malmenager les personnels, leur projet d'École est bien celui du tri social, très loin de notre École républicaine : une École soucieuse de l'épanouissement des élèves et de l'accès aux savoirs émancipateurs pour tous les jeunes quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

De fait, le président et son exécutif entendent bien mettre l'École au centre des réponses à apporter aux émeutes : une École, lieu de reprise en main de la jeunesse.

L'année 2023-2024 s'annonce donc compliquée et périlleuse. L'Élysée entend faire de l'Éducation nationale son domaine réservé et aller toujours plus loin dans la casse du statut, de notre métier et du service public d'Éducation.

Le SNES-FSU poursuit, dès cette rentrée, ses actions :

- pour obtenir de **véritables revalorisations** de nos métiers et des salaires,
- pour faire entendre que l'unité du second degré est une garantie d'**accès aux savoirs pour toute la jeunesse.**

Dans le prolongement des actions unitaires contre la réforme des retraites, les nombreuses expressions intersyndicales et inter-organisations que nous avons pu construire ces derniers mois, laissent entrevoir une **capacité collective à résister et à porter un autre projet pour l'École.**

Thierry GREPINET
cpe@nancy.snes.edu

PERMANENCES

(hors vacances scolaires)

lundi, mercredi et vendredi

de 14 h à 17 h 30

local du SNES-FSU

15 rue Godron à Nancy

Tél :

03.83.35.20.69

Mail :

emploi@nancy.snes.edu

Site :

www.nancy.snes.edu

PERMANENCES CPE

le vendredi après midi

de 14 h à 17 h

Mail :

cpe@nancy.snes.edu

SOMMAIRE

- p. 2 : harcèlement : burn out en vue - black out ou shut-down du rectorat ?
- p. 3 : droits et obligations - pacte
- p. 4 : permanences - adhésion

STAGE SYNDICAL CPE - MARDI 6 FÉVRIER 2024

Les membres du collectif CPE organisent un stage syndical pour vous apporter des informations fiables sur vos droits et toutes vos questions. Ce stage aura lieu **le mardi 6 février 2024 de 9 h à 17 h** à Nancy.

Ordre du jour :

- état des lieux dans l'académie
- tour de table et échanges sur les réalités du métier
- les CPE et la santé mentale des jeunes

Avec la présence d'un·e militant·e du secteur national.

Les stages syndicaux sont ouverts à tous et toutes, syndiqué·es ou non et cela ne vous engage à rien pour la suite. La formation est un droit, utilisez-le !

Vous devez d'abord vous inscrire sur notre site : <https://www.nancy.snes.edu/stages/>

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un mail de confirmation et accéderez à votre demande d'autorisation d'absence qui sera à imprimer et à donner à votre chef d'établissement.



HARCÈLEMENT : BURN OUT EN VUE !

Des collègues nous font part d'une charge de travail décuplée depuis les annonces ministérielles sur le harcèlement. Dans les annonces du plan d'Elisabeth Borne : signalement systématique au procureur, exclusion des réseaux sociaux, cours d'empathie... Des annonces qui ont fait dire à la Première ministre que le harcèlement à l'école était la priorité absolue du Gouvernement.

Nous avons déjà l'expérience de ces annonces sur le harcèlement, qui reviennent régulièrement sur le devant de la scène médiatique. Elles mettent en lumière certaines situations qui n'auraient pas forcément été repérées auparavant. Mais elles créent une inquiétude telle chez les familles, que les signalements et les pressions sont dans une augmentation exponentielle. Comment, devant la mise au jour des problématiques de suicide, de dépression, d'échec scolaire que le harcèlement peut induire, ne pas en effet créer la panique chez un parent qui, légitimement, souhaite que son enfant soit en pleine sécurité à l'école ?

Or, là où le bât blesse, c'est qu'on nous signale que des parents ont porté plainte contre des CPE, que le rectorat reçoit des demandes d'explications concernant tel ou tel cas, avant même qu'une solution éducative soit trouvée.

Ces demandes se répercutent sur les chefs d'établissement qui, par ricochet, demandent des explications aux CPE. Et les collègues subissent des pressions des parents, de leur hiérarchie et, pour certains, des convocations en gendarmerie ou commissariat pour faire suite à une plainte de parents mécontents du traitement d'un incident en milieu scolaire (ou dans les transports).

Cette charge de travail montre combien le quotidien des CPE est déjà saturé. Et quand on constate que des collèges à plus de 600 élèves ne comportent toujours qu'un ou une CPE, comment ne pas comprendre que les collègues soient surchargés de travail ?

Le SNES-FSU revendique un poste de CPE par tranche de 250 élèves pour pouvoir assurer un suivi dans de bonnes conditions, et une amélioration des dotations en AEd.

Nous faisons aussi le constat d'un manque d'offre de formation sur le harcèlement à destination des AEd qui en auraient pourtant une grande utilité dans leurs missions.

BLACK OUT OU SHUT-DOWN RECTORAL ?

Depuis maintenant de nombreuses années, les « corps intermédiaires » sont au mieux ignorés, au pire méprisés par le Gouvernement.

Le rectorat ne fait pas exception : la suppression des CAPA a mis hors-circuit les représentant-es des personnels pour les mutations, les promotions et la gestion des carrières.

Nous avons d'ailleurs découvert récemment de grossières erreurs sur les promotions à la hors-classe., que les interventions du SNES-FSU ont permis de rectifier à posteriori. En plus de provoquer des injustices inacceptables, ces erreurs auraient sans doute pu être évitées grâce aux vérifications que faisaient auparavant les commissaires paritaires du SNES-FSU.

Nous réclamons donc, à nouveau, le rétablissement des CAPA ainsi que des réponses autres qu'évasives sur la répartition des stagiaires ET des postes CPE.

Les militant-es académiques
du secteur CPE du SNES-FSU Lorraine

*Il suffit qu'un homme en haïsse un autre
pour que la haine gagne, de proche en proche,
l'humanité tout entière.*

Jean-Paul Sartre

À l'heure où nous préparons cette publication, nous apprenons que notre collègue Dominique Bernard est tombé sous les coups d'un obscurantisme d'un autre âge...

Trois ans après Samuel Paty, il faudra des réponses fortes et autre chose que des promesses et des hommages pour rétablir la confiance et mettre à distance la terreur.

Thierry GREPINET

DE QUELQUES DROITS ET OBLIGATIONS

TEMPS DE TRAVAIL

Le saviez-vous ? **Le temps de travail des CPE c'est 35 h, toutes tâches comprises !**

Rappelons les **obligations de service** telles qu'elles sont décrites dans la circulaire de mission des CPE du 10 août 2015 :

- Le temps de travail des CPE se « répartit selon un cycle de travail hebdomadaire », ce qui exclut de fait toute annualisation de nos heures !

- Les CPE effectuent « 35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps ». Sont incluses toutes les instances et réunions auxquelles le/la CPE peut participer (conseil de classe, CA, CESC, réunions de service, etc.) La participation à l'une de ces réunions en dehors du temps de travail, ouvre droit à une récupération ; les 35 h sont le cadre maximum, n'hésitez pas à demander cette récupération.

- À ces 35 h inscrites à l'emploi du temps s'ajoutent 4 h par semaine qui sont « laissées sous leur responsabilité, pour l'organisation de leurs missions ». Ces 4 h n'ont donc ni vocation à être inscrites à l'emploi du temps, ni comptabilisées, ni rattrapées en fonction de besoins du service et des demandes des chef-fes d'établissement ; pas plus que les 20 minutes de pause pour six heures travaillées également évoquées par la circulaire pour aboutir à 35 h.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le secteur CPE du SNES-FSU.

SERVICE VACANCES

Les CPE assurent, en tant que de besoin, un service de vacances, « pendant ces trois semaines, les CPE effectuent des tâches qui entrent dans la définition de leurs missions telles qu'elles sont définies à l'article 4 du décret précité du 12 août 1970 ».

Cette période de service comprend : 1 semaine après la sortie des élèves « S+1 » et 1 semaine avant la rentrée des élèves « R-1 ». La permanence, dite « de petites vacances n'excédant pas une semaine », s'organise par un roulement entre les différents personnels, proposé par le chef d'établissement. Ce service ne peut pas être morcelé.

Le SNES-FSU revendique la suppression de la semaine de petites vacances.

ASTREINTE ET NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE (NAS)

Les astreintes concernent les seuls personnels logés par NAS (gratuit) et se partagent entre tous les personnels dans cette situation. Elles sont mises en place durant la semaine, la nuit, les week-ends, les vacances et les jours fériés pour effectuer toutes opérations permettant d'assurer la sécurité des personnes, des installations, des biens mobiliers et immobiliers.

L'astreinte s'entend comme un **temps de présence** au cours duquel, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, l'agent-e a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité.

Non comptabilisée dans l'emploi du temps, cette contrainte est fixée dans un planning de roulement équitable et transparent concerté entre les personnels logés par NAS dès le début de l'année scolaire.

Le temps d'intervention pendant l'astreinte donne lieu à récupération avec une majoration des heures travaillées, soit 1 h 30 récupérée pour une 1 h d'intervention (circulaire n°2015-139 du 10/08/2015).

PACTE, LE CONTRAT DE TOUS LES DANGERS !

Loin de constituer une revalorisation, le Pacte est un système pernicieux pour faire évoluer nos métiers et attaquer notre statut.

Les tenants du néo-management ne désarment pas et leur volonté de réorienter le métier de CPE reste forte. Le ministère n'a jamais renoncé à l'idée de transformer les CPE en « managers de vie scolaire », simple fonction temporaire en appui fonctionnel de l'équipe de direction. D'inspiration libérale, le Pacte est l'outil rêvé au service de cette stratégie. Les CPE risquent de relever en priorité des projets définis localement et sans lien avec la circulaire de 2015.

Le Pacte change la donne en plaçant une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale. Il individualise la rémunération et isole davantage tous les collègues, les volontaires comme les autres, renforçant l'emprise des supérieurs hiérarchiques. Comment surmonter les épreuves et les défis professionnels quand les collectifs et les solidarités se dissolvent ? Les CPE savent combien l'isolement et l'éloignement des équipes peuvent leur coûter cher !

Retrouvez l'article complet sur le site national du SNES-FSU :

<https://www.snes.edu/article/cpe-le-pacte-cest-non/>



PERMANENCES DU SNES-FSU LORRAINE

Les militant·es du SNES-FSU Lorraine vous informent et répondent à vos questions



Claire PICARD
CPE



Thierry GREPINET
CPE

Clg Ph. de Vigneulles Metz LP C. Claudel Remiremont

Permanence le vendredi de 14 h à 17 h

Adresse : 15 rue Godron CS 72235 - 54022 NANCY Cedex

Tél : 03.83.35.20.69

Mail : cpe@nancy.snes.edu

Site : www.nancy.snes.edu

<https://twitter.com/SNESLorraine>

<https://www.facebook.com/SNES.Lorraine>

Vous pouvez aussi poser vos questions aux militant·es du SNES-FSU Lorraine lors des autres permanences les lundis et mercredis de 14 h à 17 h 30

**Suivez-nous
sur les réseaux sociaux**



**Retrouvez toutes nos infos sur le
site du SNES-FSU Lorraine**



ADHÉRER AU SNES-FSU

- ↳ Défendre l'école et la faire évoluer ;
- ↳ Vous informer, vous conseiller pour tous les aspects professionnels, administratifs et pédagogiques ;
- ↳ Développer des liens entre nos valeurs, nos idées et le monde...

Ce sont des ambitions que cultive le SNES-FSU, fort de la confiance de ses adhérent·es et grâce à l'énergie de ses militant·es, tous et toutes impliqués·es dans leur métier et conscient·es de leurs responsabilités.

Sans vous, pas de SNES-FSU, pas d'énergie, pas d'idées nouvelles et... pas de moyens. Les ressources du SNES-FSU proviennent intégralement des cotisations de ses adhérent·es.

Votre adhésion, avec celles de tou·tes nos adhérent·es, est aussi le garant de notre indépendance et de notre liberté.

Dès la rentrée, accomplissez votre premier acte militant en réglant sans tarder votre cotisation.



Je me syndique au **snes**
Lorraine

